

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/05/2021

Dossier complet le :
12/05/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0154

1. Intitulé du projet

Restauration hydraulique et écologique du Gonfaron au droit du Pin de la Lègue à Fréjus (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Domaine du Pin de la Lègue

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LAVIALLE, directeur des services techniques du Domaine du Pin de la Lègue

RCS / SIRET

7 8 3 0 7 3 5 7 0 0 0 0 1 3

Forme juridique S.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau (cas a et b).	a- Travaux modifiant le profil en long et en travers du Gonfaron sur plus de 200 ml de berges, b- Travaux comportant des confortements de berges par des techniques autres que végétales vivantes sur 1267 ml de berge en enrochements liés et 686 ml de berge en enrochements libres végétalisés. Nota : a l'issue du projet, le Gonfaron aura 1447 ml de berge naturelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le principe d'aménagement retenu consiste en un reprofilage du Gonfaron sur la quasi-totalité de son linéaire dans le Domaine du Pin de la Lègue, en essayant autant que faire se peut, de limiter au minimum l'espace intervenu.

La re-végétalisation est privilégiée au maximum en remplacement des protections de berges existantes en enrochements. Lorsque des protections en enrochements sont adoptées, elles sont limitées au minimum et sont végétalisées plutôt que bétonnées lorsque cela est possible. Enfin, localement lorsque cela est nécessaire, des petits murs en béton ou digues en enrochements liés d'au maximum 1m de haut seront réalisés en tête de berges afin de protéger les parcelles en aval si la revanche n'est pas suffisante pour contenir la crue centennale.

Les ouvrages permettant de franchir le Gonfaron de type pont-cadre seront élargis afin d'en augmenter la section hydraulique. Dans le secteur amont, un dispositif anti-embâcle sera mis en place ainsi que la constitution d'une plage de dépôts.

4.2 Objectifs du projet

Les intempéries de Décembre 2019 ont provoqué une crue significative sur le cours d'eau du Gonfaron, qui est sorti de son lit en fin de journée le 1er Décembre, et a sinistré plus de 140 parcelles dans différents hameaux. Outre les sinistres liés à la montée des eaux, les berges du cours d'eau semblent avoir été fortement sollicitées et localement endommagées.

Suite à ces événements exceptionnels, l'administration du Domaine, soutenue par l'assemblée générale des sociétaires, a engagé un vaste programme de restauration hydraulique, visant à assurer une protection du domaine contre une crue type Décembre 2019.

Setec hydratec est le maître d'œuvre de cette opération, dont un avant-projet détaillé est en cours d'élaboration.

L'objectif du projet est de faire un recalibrage du cours d'eau du Gonfaron à l'intérieur du domaine du Pin de Lègue afin de permettre l'écoulement sans aucun débordement de la crue centennale, tout en permettant un stockage des volumes de crues pour la crue de projet qui correspond à la crue centennale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleraient entre avril 2022 et fin octobre 2023 en dehors de la période estivale pour minimiser l'impact sur le fonctionnement du Domaine du Pin de la Lègue : avril à juin 2022, Septembre et octobre 2022, puis avril à juin 2023, Septembre et octobre 2023.

La durée totale des travaux est estimée à 10 mois qui se répartissent sur deux années pendant le printemps et la fin de l'été/début de l'automne comme précisé ci-avant. Ce délai est hors intempérie ou événement exceptionnel (crue, crise sanitaire, ...).

Dans la phase travaux, un dispositif de batardeau sera mis en place afin de travailler au sec par demi-lit du Gonfaron. Des terrassements en déblai seront menés pour le recalibrage du lit, puis une protection de berges en enrochements libres, enrochements liés au béton ou en techniques végétales sera menée en fonction des contraintes de la zone.

Des installations provisoires de chantier seront mises en place à chaque période de préparation et ce jusqu'à la fin de chaque phase de travaux. La base de vie et la plateforme de stockage, de 400 m² chacune, seront installées en rive gauche de la zone des travaux.

Dans le secteur amont, un dispositif anti-embâcle sera mis en place ainsi que la constitution d'une plage de dépôts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lors de l'exploitation des ouvrages, il s'agira à l'issue de chaque crue du Gonfaron, d'enlever les embâcles puis de cheminer le long du cours d'eau pour voir si les berges ont été détériorées (érosion, affouillements, ...). Il s'agira, au besoin, de curer la plage de dépôt constituée en amont. Le dispositif anti-embâcle en amont pourra être démontable afin de pouvoir facilement enlever les embâcles.

Des photos seront prises au droit de chaque tronçon impacté en prenant soin de les localiser sur un fond de plan, avant d'avoir ôtés les embâcles et après. Les volumes d'embâcles enlevés seront notés dans "une sorte de" cahier d'entretien du cours d'eau dans sa traversée du Domaine du Pin de la Lègue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par différentes rubriques de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Soit 3.1.2.0 (A), 3.1.4.0 (A), 3.1.5.0 (D)

Le projet est donc soumis à Autorisation Environnementale au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Renaturation des berges du Gonfaron	1447 ml
berge en enrochements liés	426 ml
berge en enrochements libres végétalisés	686 ml
plage de dépôts créée en amont du domaine	Pieux de 1m au-dessus du TN +
peigne anti-emblacle : 10 Pieux sur lesquels seront mis des profilés métalliques	profilés de 2.5m de haut
plage de dépôts créée en amont du domaine du Pin de la Lègue	950 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine du Pin de la Lègue
2700 route départementale 4
CS70095
83603 FREJUS Cedex

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 2 9 ' 4 3 " N Lat. 0 6 ° 4 3 ' 0 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3 ° 2 9 ' 5 7 " N Lat. 0 6 ° 4 3 ' 1 7 " E

Point d'arrivée :

Long. 4 3 ° 2 9 ' 1 7 " N Lat. 0 6 ° 4 3 ' 1 8 " E

Communes traversées :

Commune de Fréjus (83)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le Domaine du Pin de la Lègue a été construit en 1961 sous forme d'un camping/caravaning puis passage sous forme d'un parc résidentiel de loisirs (PRL) en juin 1993. Sa surface est de 112 ha.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet est distant de 1 085 m nord-ouest de la ZNIEFF de type I, Massif de la Colle-du-Rouet et de Malvoisin, 930012556, (930012556), de 1180 m à l'ouest de la ZNIEFF de type II, « Bois de Palayson et Terres Gastes » (930012555) et 1680 m au nord-est de la ZNIEFF de type II, « Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols » (930012580).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est distante de plus de 8000 m du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux zones les plus proches sont respectivement à 1525 m, espaces de fonctionnalité « Mares temporales du camp lecoq » (83DPTVAR0164), et 1740 m, zone humide, Collet du Reyran (83CGLVAR0221) et bords de cours d'eau, Collet du Reyran (83CGLVAR221)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les zones basses hydrographiques du PPRI lié à la présence de l'Argens, le Reyran, la Vernède et des principaux vallons, commune de Fréjus, approuvé le 26 mars 2014. Toutefois, le projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'écoulements du Gonfaron, jusqu'à la crue centennale. Sans objet, la commune de Fréjus n'est pas concernées par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, le projet est distant de plus de 5000 ml du périmètre de protection du captage le plus près, qui est sur un autre bassin versant.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone de Protection Spéciale ou ZPS (Directive « Oiseaux Sauvages » 74/409/CEE du 25/04/1979 modifiée le 30/11/2009), « Colle du Rouet » (FR9312014), la plus proche est située à 1 040 ml à l'ouest de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est distante de 1500 ml du site classé "le massif de l'Esterel oriental", qui est à l'est de la zone du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet car le projet consiste en un confortement des berges du Gonfaron au droit du Domaine du Pin de la Lègue en utilisant des techniques mixtes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet car le projet consiste en un confortement des berges du Gonfaron au droit du Domaine du Pin de la Lègue en utilisant des techniques mixtes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consistant en un recallbrage, les terrassements seront donc réalisés essentiellement en déblais. Le volume est à confirmer en phase APD. Les déblais inertes seront évacués en décharge ou équivalent en dehors du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront l'approvisionnement en enrochements pour certaines protections de berges.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un pré-diagnostic hivernal, par le bureau d'études Ecomed, de décembre à janvier 2021, ne mettant en avant aucune espèce faune/flore dont la présence est avérée dans l'emprise des travaux avec un enjeu zone d'étude significatif. Le rapport est joint en annexe. Toutes les mesures seront prises en phase travaux pour éviter/réduire les perturbations sur la faune, la flore et les habitats terrestres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de son éloignement et du type de site Natura 2000, le site en raison de ses caractéristiques n'aura pas d'impact sur un habitat ou une espèces inscrite dans le Formulaire Standard de Données ou FDS.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact sur les zones de protection des milieux naturels car la zone de travaux est en dehors de toutes zones naturelles ou urbaines protégées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre uniquement la consommation d'espaces privés que constituent les parcelles du Domaine du Pin de la Lègue. La plage de dépôt amont + piège anti-embâcle seront réalisés sur un terrain militaire (à confirmer car en attente de la validation du projet par le Propriétaire).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est soumise ponctuellement à des inondations par remontées de nappe et à un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles. Le projet se situe dans les zones basses hydrographiques du PPRI lié à la présence de l'Argens, le Reyran, la Vernède et des principaux vallons, commune de Fréjus, approuvé le 26 mars 2014. Toutefois, le projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'écoulements du Gonfaron, jusqu'à la crue centennale.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux va impliquer un trafic d'engins de chantier pour l'approvisionnement en matériaux ainsi que dans la gestion des déblais/remblais inhérents à la création d'une zone de stockage en amont du Domaine, et, aux terrassements. Par contre, en phase exploitation, le projet n'entraînera pas de nuisance sonore.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux va impliquer un trafic d'engins de chantier qui sera source de bruit et pourra créer temporairement des nuisances sonores diurnes. Par contre, en phase exploitation, le projet n'entraînera pas de nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet. Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des vibrations seront générées mais peu significatives, notamment lors travaux de terrassements en berges. Le projet en phase définitive n'engendre pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet. Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront liés au trafic des véhicules de chantier, lors de la réalisation des travaux ainsi qu'aux phases de terrassement. Le projet en phase définitive ne génère pas de rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux va générer des terrassements en déblais qui seront inertes et évacués en décharge ou équivalent en dehors du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet en raison des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra temporairement limiter l'accès aux berges du Gonfaron et à certaines zones du domaine. En phase exploitation, le projet ne modifiera nullement les activités humaines au droit du Domaine du Pin de la Lègue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les excédents de déblais seront réduits au minimum et évacués en décharge ou réutilisés/revalorisés par le titulaire des travaux. Les zones de chantier seront délimitées physiquement. La base-vie sera implantée en dehors de toute zone de protection environnementale et patrimoniale.

Les entreprises mettront en place un plan précisant l'organisation retenue afin de mobiliser au mieux, dans l'espace et le temps l'ensemble des moyens techniques et humaines à mettre en oeuvre afin de prévenir les conséquences des pollutions accidentelles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/> An1
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/> An2
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/> An3
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <u> vues en plan et profils en travers</u>	<input checked="" type="checkbox"/> An4
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/> An5

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Prédiagnostic écologique, Eco-Med - février 2021.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Fréjus,

le,

11 Mai 2021

Signature

Mr Lavielle Joël


S.C.I. DOMAINE DU PIN DE LA LEGUE
2700 route départementale 4
83603 FREJUS Cedex
Tél. 04 98 11 84 40 - Fax 04 94 40 87 94
Siret 783 073 570 00013
TVA Intra. : Fr 32 783 073 570